

ARRONDISSEMENT DE  
CHATELLERAULT  
**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LOUDUN**  
\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**  
\*\*\*  
**SEANCE DU 16 AVRIL 2026**

Date de la convocation  
10.04.2026

Nombre de conseillers  
En exercice 19  
Présents 14  
Votants 16

L'an deux mille vingt SIX,  
le seize avril,  
à 19 H 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Joël DAZAS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme LE DUC, Mme MAURIN-MAUBERGER, Mme BLONDEL,  
M. GANDIER, Mme ARNAUDO-RONTARD, Mme METEYER, M. LAMBERT, Mme GIRARD, Mme VAY, Mme ETOURNEUX,  
Mme BOIRUCHON.

EXCUSES :

M. THIBAULT, Mme ENON, M. TOURAINE, Mme GELLY, Mme POUZIN.  
Pouvoir de M. Jean-François THIBAULT à Mme Laurence MOUSSEAU,  
Pouvoir de M. Dominique TOURAINE à Mme Laurence ETOURNEUX.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Election du/de la Vice-Président(e) du CCAS de Loudun**

**Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles), le Président rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) Vice-Président(e) qui le préside en l'absence du Président.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du Vice-Président à main levée et soumet la candidature de Mme Laurence MOUSSEAU.

Par 16 voix « pour » Mme Laurence MOUSSEAU est proclamée Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS et immédiatement installée.



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Joël DAZAS

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ...27 AVR. 2026...

Publié le : ...27 AVR. 2026.....

Notifié le : .....